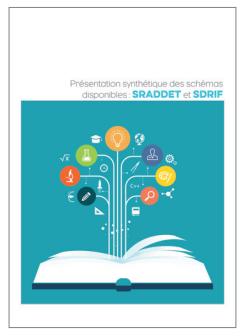


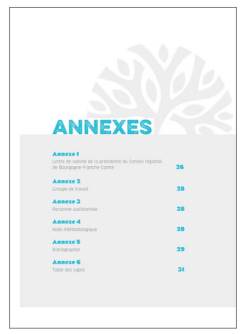
Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une
**STRATÉGIE VOLONTARISTE
DE COOPÉRATIONS**
avec les régions voisines



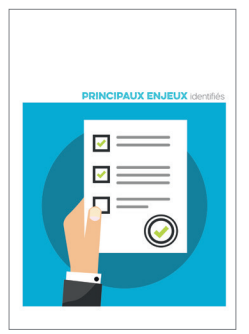
SOMMAIRE



Présentation synthétique
des schémas disponibles :
SRADDET et SDRIF
Page 4



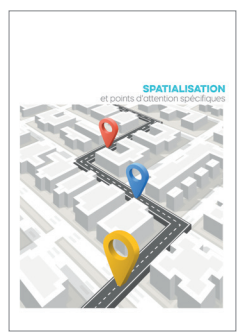
Annexes
Page 25



Principaux enjeux
identifiés
Page 7



Déclarations
Page 32



Spatialisation et
points d'attention
spécifiques
Page 14

Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) définit une vision prospective du développement de la région Bourgogne-Franche-Comté à l'horizon 2050, vision marquée par l'ambition d'attractivité. Il matérialise la stratégie régionale suivant trois axes dont l'un affirme la volonté d'agir sur la participation de la Région et de ses territoires à des coopérations avec les territoires qui l'entourent. [cf. rapport provisoire du Sraddet]

Pour l'accompagner dans l'élaboration de ce schéma, la Région saisit le CESER sur "l'analyse des incidences des stratégies en œuvre à travers les schémas à l'étude ou en cours dans les régions voisines (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Île-de-France)" lui demandant de "définir ainsi les dispositions et conditions opérationnelles qui peuvent permettre à la Bourgogne-Franche-Comté de tirer profit des territoires limitrophes au profit de son développement à l'horizon 2050". [cf. lettre de saisine en annexe]

La réponse à cette saisine fait l'objet du présent rapport.

Au-delà des termes de la demande initiale :

- fixant pour objectif "de permettre à la Bourgogne-Franche-Comté de tirer profit des territoires limitrophes", il s'agit :

- de favoriser une véritable cohérence en matière de développement des territoires contigus aux régions limitrophes, territoires de franges, mais également territoires situés au cœur de la région, et possiblement impactés par des dispositifs extérieurs de portée supra-régionale,

- de s'interroger sur les effets que pourraient avoir les logiques d'aménagement et de développement contenues dans les Sraddet riverains de la région Bourgogne-Franche-Comté sur le développement de cette dernière et sur les opportunités de développement que cela induit, mais aussi sur d'éventuels points de vigilance.

- limitant l'étude à trois régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Île-de-France et privilégiant les Sraddet, il est utile d'élargir à d'autres schémas : SDRIF d'Île-de-France, SRDEII, SRESRI et d'intégrer dans l'étude la région Centre-Val de Loire.

Ce rapport n'a ni vocation à dresser la liste des coopérations existantes, ni à produire un avis détaillé sur chacun des points retenus.

Un état des lieux plaçant les Sraddet des régions voisines en regard des principaux principes, axes et objectifs du Sraddet Bourgogne-Franche-Comté, permet :

- d'identifier des impacts potentiels des Sraddet limitrophes sur les dynamiques de Bourgogne-Franche-Comté,
- d'extraire des documents Sraddet des régions voisines, les éléments qui peuvent orienter des actions en Bourgogne-Franche-Comté,
- de retenir des thématiques présentant des enjeux de coopération, absents des différents schémas et dont certains font écho aux avis des CESER.

L'analyse qui en découle dégage les principaux enjeux de coopération interrégionale, identifie certains points de vigilance, la spatialisation des enjeux conduisant à des points d'attention spécifiques.

L'approche est multi-thématique et multi-échelle : soit dans une perspective de stricte contiguïté impliquant une échelle locale, soit à d'autres échelles selon le rayon d'action dans lequel chacune des thématiques identifiées s'inscrit.

Pilotée par un groupe restreint de conseillers représentant de façon équilibrée les différents collèges et commissions du CESER, la réflexion a mobilisé les compétences de ces dernières sur des points précis relevant de leurs attributions thématiques. La désignation au sein du groupe de travail d'un correspondant pour chacune des commissions maintient un lien constant à chacune des étapes de l'étude.

La conjonction de calendriers permet d'intégrer dans l'analyse et la formulation de points d'attention spécifiques, les résultats d'une étude sur les franges régionales conduite en partenariat par l'INSEE et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté [cf. étude "Franges de BFC, des navetteurs souvent très attirés par les pôles d'emploi extérieurs"]. La participation au comité technique a été pour le CESER l'occasion d'actualiser sa connaissance des territoires de franges et les points d'attention formulés dans ses travaux antérieurs.

Cette saisine s'inscrit dans la continuité du chantier ouvert par la précédente mandature du CESER qui affirmait que la coopération interrégionale devait être partie intégrante de la stratégie de développement de la Bourgogne-Franche-Comté et recommandait de l'inscrire dans la pratique politique des institutions qui la gouvernent. [cf. rapport "D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement"]

En conclusion de la réponse à la saisine, sans anticiper l'élaboration de l'avis qu'il aura à rendre en juin 2019 sur le projet de Sraddet Bourgogne-Franche-Comté, le CESER formule des recommandations dont certaines confirment des préconisations antérieures [cf. rapport "D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement"].

Ce rapport a été adopté à la majorité (93 voix pour, 1 contre, 1 abstention) lors de la séance plénière du 26 mars 2019.

L'analyse dégage les principaux enjeux de coopération interrégionale et identifie certains points de vigilance. La spatialisation des enjeux conduit à des points d'attention spécifiques.

Présentation synthétique des schémas
disponibles : **SRADDET** et **SDRIF**



Pour faciliter la compréhension de l'étude réalisée, sont présentées ici les grandes lignes des schémas stratégiques analysés. L'accent est mis sur les objectifs relatifs aux coopérations avec les régions limitrophes : Auvergne-Rhône-

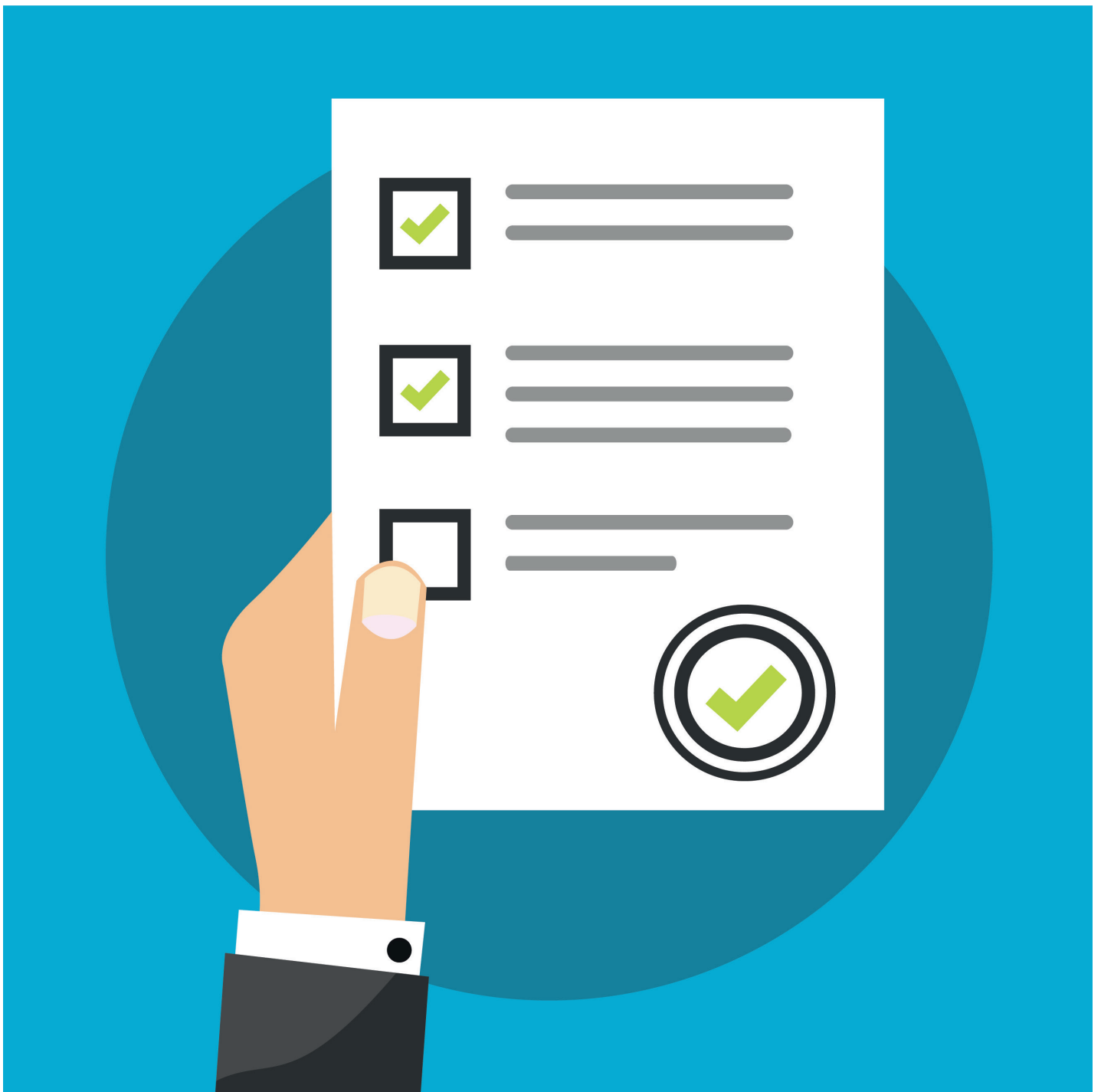
Alpes, Grand Est, Ile-de-France et Centre-Val de Loire. Les Sraddet étudiés sont en cours d'élaboration et devraient être adoptés en 2019, seul le schéma directeur d'Ile-de-France a déjà été adopté (2013).

Région	Schéma	Horizon	Grands objectifs/défis/orientations du schéma	Objectifs / coopérations interrégionales
Bourgogne-Franche-Comté	Sraddet	2050	3 axes <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les transitions. • Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force de la région. • Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur. (9 orientations et 35 objectifs)	Objectif 31 Encourager les coopérations entre les territoires de frange et leurs voisins Objectif 32 Initier ou soutenir des projets interrégionaux structurants Objectif 33 Consolider les connexions des réseaux de transport régionaux aux réseaux nationaux et internationaux Objectif 34 Préserver et restaurer les continuités écologiques au-delà des frontières régionales
Grand Est	Sraddet	2050	3 défis majeurs <ul style="list-style-type: none"> • Faire région : à toute échelle, renforcer les coopérations et les solidarités. • Dépasser les frontières pour le rayonnement du Grand Est. • Réussir les transitions de nos territoires. (30 objectifs autour de 2 axes stratégiques)	Objectif 23 Optimiser les coopérations et encourager toutes formes d'expérimentation Le Grand Est réaffirme ici une double volonté s'appuyant sur le partenariat et l'expérimentation : s'inscrire au cœur de l'Europe en développant les coopérations avec ses voisins français et européens mais aussi encourager les coopérations territoriales pour renforcer la solidarité infrarégionale.
Auvergne-Rhône-Alpes	Sraddet	2030	4 objectifs généraux <ul style="list-style-type: none"> • Construire une Région qui n'oublie personne. • Développer la Région par l'attractivité et les spécificités de ses territoires. • Inscrire la Région dans le dynamisme transfrontalier et européen. • Innover pour réussir les transitions et les mutations. (10 objectifs stratégiques)	Objectif 6.1 Développer des programmes de coopération interrégionale dans les domaines de la mobilité, de l'environnement et de l'aménagement (...) Les relations interrégionales avec les régions limitrophes (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur) prennent un caractère plus concret et territorialisé. En matière de transports, la Région travaille étroitement avec ses Régions voisines pour le suivi des liaisons TER interrégionales. En matière d'aménagement du territoire et d'environnement, de nombreux programmes de travail interrégionaux permettent la mise en valeur et le développement de territoires ou d'écosystèmes partagés entre plusieurs régions. C'est aussi le cas des massifs de montagne qui bénéficient de conventions interrégionales de massif pour le Jura, le Massif central et les Alpes, et de programmes opérationnels interrégionaux de massifs.

Schéma	Horizon	Grands objectifs/défis/ orientations du schéma	Objectifs / coopérations interrégionales
Sdrif (Schéma directeur)	2030 (adopté en 2013)	<p>2 défis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la transition sociale, économique et environnementale de l'IDF. • Le projet spatial régional : IDF 2030. <p>2 objectifs transversaux fondamentaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la vie quotidienne des Franciliens. • Améliorer le fonctionnement métropolitain de l'Île-de-France. <p>(9 sous-objets)</p>	

Schéma	Horizon	Grands objectifs/défis/ orientations du schéma	Objectifs / coopérations interrégionales
Sraddet	2025/30 et 2050	<p>4 orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée. • Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise. • Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée. • Intégrer l'urgence climatique et environnemental et atteindre l'excellence éco-responsable. <p>(20 objectifs stratégiques)</p>	<p>Objectif 4 Une région coopérante avec les régions qui l'entourent</p> <p>(...) Mettre en place un échange et un dialogue continu sur la planification régionale et développer les coopérations avec les Conseils régionaux (...), pour l'amélioration de la qualité des liaisons ferroviaires interrégionales du Cœur de France en lien avec la Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes (...); pour le développement des clusters et pôles de compétitivité, formation professionnelle, structuration des filières de production agricole locale, santé...</p> <p>À l'est de la région, le dialogue est engagé avec la Région Bourgogne-Franche-Comté : l'exploitation des potentiels de développement économique (tourisme en particulier), les modalités de gestion de la ressource et des risques SDAGE Loire Bretagne, risque inondations et la préservation des continuités écologiques sont des axes de travail à privilégier.</p> <p>Encourager les coopérations dans les zones de frange avec les 6 régions environnantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les efforts de coopérations dans les aires d'influence urbaines interrégionales où les flux et mobilités quotidiens sont les plus importants : Cosne-Cours-sur-Loire et Nevers avec Bourges et l'est du Cher... -S'assurer de la continuité d'infrastructures, de services et des milieux naturels entre les régions. <p>(...) Les services du quotidien appellent une bonne coordination des offres (offre ferroviaire interrégionale de proximité, transport scolaire...) à étudier avec les collectivités concernées.</p>

PRINCIPAUX ENJEUX identifiés



DES MOBILITÉS À ASSURER QUELLE QUE SOIT L'ÉCHELLE

Les mobilités constituent un axe déterminant dans les dynamiques territoriales. Elles contribuent au désenclavement des territoires et de leur population, à la cohésion interne et à l'ouverture vers l'extérieur de la Bourgogne-Franche-Comté. Sur les mobilités la Bourgogne-Franche-Comté et les régions voisines ont des intérêts convergents ce qui en fait un sujet essentiel dans la construction d'une coopération interrégionale.

- Les compétences des Régions en matière de mobilité induisent la mise en place de tarifications, avantages spécifiques et outils de calcul d'itinéraires.

Or, compte tenu de relations transrégionales privilégiées sur certains axes, il paraît indispensable d'inclure les franges extérieures dans ces dispositifs, en fonction des spécificités de chaque territoire transfrontalier.

- La région Bourgogne-Franche-Comté ne dispose pas d'une armature urbaine suffisante pour voir émerger un aéroport de capacité internationale.

Pour pallier ce handicap, il est possible d'assurer l'accessibilité (temps et fréquence) à quatre grands aéroports périphériques (Lyon-Saint-Exupéry, Bâle-Mulhouse-Freiburg, Paris-Orly/Roissy, Genève-Cointrin).

- Le Sillon Lorrain regroupe un ensemble d'agglomérations (Thionville, Metz, Epinal, Métropole du Grand Nancy) dans un continuum géographique dynamique.

La partie Nord-Ouest de la Bourgogne-Franche-Comté, inscrite dans un relatif déclin, peut s'appuyer sur ce sillon, moyennant une amélioration de son accessibilité.



ANALYSE MULTI-ÉCHELLE

La spatialisation des enjeux de coopérations interrégionales nécessite de procéder à des analyses multi-échelle.

Derrière ce terme se dissimule la nécessité d'analyser des phénomènes à la "bonne échelle" en procédant à des "zooms avant" ou à des "zooms arrière" en fonction de la problématique abordée. Il s'agira ainsi de se focaliser sur une échelle régionale si on veut embrasser l'armature urbaine et comprendre les influences des différentes villes ou comprendre l'organisation du bassin versant Saône-Rhône et les acteurs associés. À l'inverse il s'agira de "zoomer" très fortement vers une échelle fine si on veut analyser la manière de connecter des corridors écologiques. Il sera donc impératif suivant les thèmes et à l'intérieur d'un même thème, de varier les focales d'analyse et de tenir compte des échelles supérieures lorsqu'on analyse un phénomène à une échelle fine et vice-versa.

- Un certain nombre de flux de matériaux (matières premières ou déchets) se réalisent entre la région Île-de-France et la Bourgogne-Franche-Comté.

Dans un sens comme dans l'autre ceux-ci doivent être régulés, que ce soit les matières premières (granulats, bois...) convoyées vers l'Île-de-France ou les déchets amenés vers la Bourgogne-Franche-Comté pour y être traités.

- Certains axes stratégiques en France (routiers, fluviaux ou ferroviaires) nécessitent des compléments d'aménagement afin d'être pleinement opérationnels.

Dans cette perspective, il est indispensable d'assurer l'aboutissement de l'électrification de la portion Chagny-Nevers afin de compléter le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA).

- Un certain nombre de mobilités s'organisent dans le cadre de bassins de vie transrégionaux, qu'il s'agit d'accompagner, de soutenir et le cas échéant de développer.

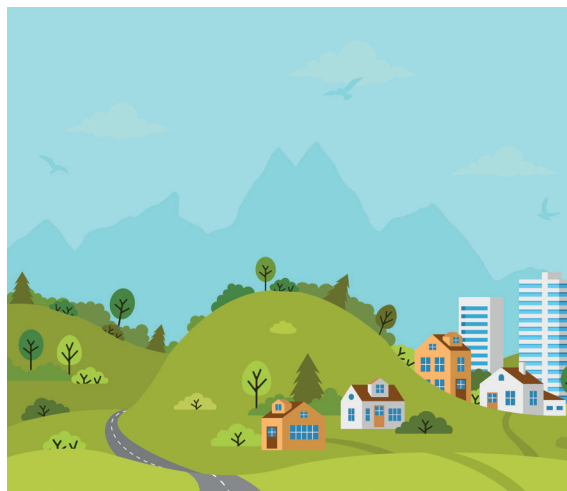
Il s'agit notamment :

- d'organiser le rabattement nord de l'Yonne vers l'axe TER afin de favoriser l'accès vers Paris en lien avec l'attractivité de l'Île-de-France (coordination des horaires et des fréquences),
- de veiller à conserver un lien dynamique au niveau des mobilités en transport collectif entre Saint-Claude et Oyonnax, dans le cadre du développement de la "Plastics Vallée" et du Pôle de compétitivité "Plastipolis" transrégional,
- d'améliorer la fréquence et les horaires en transport ferroviaire vers Nancy (via Épinal) afin de renforcer le lien avec le Sillon lorrain.



DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT TRANSRÉGIONAUX À MOBILISER

Les partenariats interrégionaux existants, l'expérience de coopérations à l'échelle de bassins de vie transrégionaux ou encore diverses occasions créant des conditions favorables à la concertation entre régions, sont des appuis pour construire une politique de coopération interrégionale.



Cette étude a permis de relever plusieurs exemples :

- Coopérations interrégionales, bases d'impulsion pour des coopérations amplifiées entre la Bourgogne-Franche-Comté et les régions voisines. Tel est le cas de coopérations privilégiant des échelles de regroupement à la logique de périmètres administratifs :
 - **Parcs naturels régionaux (PNR).** Le PNR des Ballons des Vosges dont le périmètre s'étend sur la région Grand Est et celui du Haut-Jura constituent de véritables territoires de projet. Il s'agit également d'accompagner l'émergence du PNR du Doubs en vis-à-vis du parc du Doubs du canton de Neuchâtel ainsi que la construction du parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.
 - **Schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massif :** Jura, Vosges et Massif central (Morvan) dans le cadre de la politique de montagne.
 - **Pôle métropolitain :** établi entre Chaumont, Troyes et Sens.
 - **Agences de l'eau :** bassin Rhône-Méditerranée, (Bourgogne-Franche-Comté et deux départements limitrophes du Grand Est), bassin de Loire-Bretagne (Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire), et bassin de Seine-Normandie (Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Île-de-France).
 - **Pôles de compétitivité à dimension interrégionale :** véhicule du futur (Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est), Vitagora (Bourgogne-Franche-Comté et Île-de-France), Plastipolis (Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes) et Nuclear Valley (Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes).

- Entre territoires voisins, la mise en cohérence de divers volets concernant un même bassin de vie transrégional et de projets de développement permet de rayonner davantage collectivement.

Il convient d'optimiser des coopérations inter-EPCI qui s'incarnent notamment dans les Pays/PETR et les SCOT avec une volonté de mutualiser l'ingénierie territoriale à une maille pertinente et de rationaliser leurs périmètres.

- Le code général des collectivités territoriales (article L.4251-14) prévoit que chaque schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) fasse l'objet d'une communication pour information aux collectivités territoriales des régions limitrophes.

Il s'agit d'aller au-delà de la simple communication en engageant une réelle concertation interrégionale entre les élus pour construire une stratégie partagée entre régions limitrophes dans des domaines précis.

Une connaissance fiable et actualisée de ces différents outils s'imposent. Elle ne se limite pas à la collecte d'informations mais nécessite d'identifier et de mesurer en quoi ces outils représentent des atouts pour la construction d'une politique volontariste entre la Bourgogne-Franche-Comté et les régions voisines.



DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À ASSURER

La préservation de la biodiversité et des couloirs ou corridors de continuités écologiques est un des enjeux prioritaires au sein des différents Srdet (Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Centre-Val de Loire) et du schéma directeur de la Région Île-de-France. Chacune de ces régions en fait un axe majeur, non seulement en termes de préservation des biotopes et des ressources essentielles, de principes d'actions préventives et de corrections en s'appuyant sur des politiques transversales (maîtrise de l'étalement urbain, gestion du foncier, préservation de la qualité de l'air, lutte contre les sources majeures de pollution...) mais aussi en termes de coopérations interrégionales.

Ces coopérations interrégionales ont pour objectif de construire des gains en matière de services fournis, d'environnement, d'économie (agriculture, forêts, tourisme...), de santé, de bien-être des populations.

- Les PNR, exemples d'outils de développement transrégionaux à mobiliser, témoignent et donnent à voir des pratiques d'expérimentation et d'innovation, certes réalisées à des échelles territoriales plus réduites mais qui, comme cela est noté précédemment, sont des bases pour des coopérations plus larges.

- La préservation de la biodiversité et des couloirs ou corridors de continuités écologiques est indispensable.

Cela implique de changer d'échelle et de passer du stade de l'expérience vers celui d'une véritable impulsion et ainsi servir les solidarités écologiques et sociales entre les territoires, entre leurs activités et entre les générations.

- Les déchets sont transportés sur de longues distances avant dépôts ou retraitements. Ceci est particulièrement d'actualité dans le cadre du chantier du Grand Paris et dans la perspective des JO de 2024.

Ces flux peuvent néanmoins s'établir dans le cadre de pratiques de coopération anticipées associant une logique de bassin de vie.

- L'enjeu autour de la gestion des ressources est considérable. Toutes les Régions sont unanimes vis-à-vis de la gestion de l'eau ou encore de la nécessité d'économiser les ressources. Chacune renvoie également au développement de l'économie circulaire.

La gestion des matières premières/ressources est à conduire de manière concertée.

DES MISES EN RÉSEAU À SYSTÉMATISER DANS LE TOURISME

• Les routes des vins sillonnent tous les vignobles français et permettent des découvertes œnologiques, culturelles et gastronomiques.



Des coopérations entre la Bourgogne-Franche-Comté et notamment l'Île-de-France concernant le vélotourisme, le cyclotourisme, le tourisme fluvial et la gastronomie (promotion des appellations d'origine contrôlée notamment) sont à promouvoir. La région, avec ses paysages et la route du vin, peut développer des parcours thématiques combinés avec un séjour dans l'une des régions limitrophes.

• Au-delà du grand gabarit, les canaux Freycinet ont vocation à être valorisés, notamment pour le tourisme fluvial ou le fret de courtes distances. Le territoire de la région est sillonné de nombreux canaux dont le cours se poursuit dans les régions voisines.

Une offre de tourisme fluvial interrégionale est à promouvoir systématiquement.

• Les marques des massifs montagneux permettent de s'affranchir du découpage administratif pour valoriser les massifs dans leur intégralité.

Le fait de mettre ces marques en lien peut permettre de sensibiliser des touristes dans une approche plus globale et leur faire découvrir un territoire vaste aux paysages variés sur tout l'Est de la France.

• Un chemin principal et deux itinéraires alternatifs au chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle venant de la région Grand Est traversent la Bourgogne-Franche-Comté et se poursuivent pour le premier vers Centre-Val de Loire et les deux autres vers Auvergne-Rhône-Alpes.

Une offre de tourisme, commune aux régions concernées, autour des circuits de randonnées pédestres et des atouts culturels jalonnant les circuits permet de promouvoir un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse avec de nombreux monuments classés.

• Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Île-de-France et la Bourgogne-Franche-Comté détiennent chacune plusieurs œuvres architecturales de Le Corbusier.

Mettre ces œuvres en lien peut permettre une offre touristique et culturelle complète.

DES MISES EN APPUI À RENFORCER

L'organisation de filières est une constante de tous les documents stratégiques étudiés, la notion de filière couvrant des réalités différentes. Elles sont souvent source d'ambition dans un esprit compétitif : être la région leader, sans pour autant se replacer dans un territoire plus vaste, ni mesurer les possibilités de coopération interrégionale et leurs intérêts.

Deux domaines : forêt-bois et hydrogène-énergie sont ainsi identifiés par la Bourgogne-Franche-Comté et ses voisines comme priorités, au-delà des seuls enjeux économiques mais sans qu'aucun schéma n'évoque les enjeux de la coopération.

• La forêt est incontestablement directement concernée et associée aux problématiques fortes que sont le développement durable, l'évolution du climat, les matériaux de construction, le mix énergétique, la ruralité, la formation...

Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) 2016-2026 est le nouveau cadre national de la politique forestière française publique et privée. Ce programme se décline dans chaque région au travers de Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB) dans le cadre d'une co-construction entre la Région, les services de la DRAAF et les acteurs régionaux de la filière également avec demande d'avis auprès des associations. Cette occasion est à saisir pour renforcer la coopération interrégionale.



La mise en cohérence des politiques de soutien à la filière bois des régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est représente un enjeu de coopération interrégionale. Ces trois régions forestières partagent des questions génériques et d'actualité : la sylviculture, les crises sanitaires, le renouvellement des peuplements forestiers dans le contexte de l'évolution du climat, la sécurisation des approvisionnements sans oublier les enjeux économiques et leurs effets induits dont l'emploi. De même, la coopération interrégionale d'acteurs de la formation, de la recherche et l'innovation est à impulser.

Une co-construction peut être lancée très rapidement au niveau de ces trois grandes régions forestières en associant les acteurs de la filière dans le cadre de leurs interprofessions respectives avec la présence des permanents des différents services concernés tant des Conseils régionaux que de la Draaf et cela pourrait, dans un deuxième temps, se poursuivre avec les acteurs des pays frontaliers qui rencontrent également des problèmes similaires.

- L'hydrogène-énergie est identifiée dans leur Sraddet respectif, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes comme l'une des priorités de leur stratégie de transition énergétique. Un zoom est consacré à ce sujet [cf. page 21].

TROIS DIMENSIONS À FORT ENJEU DE COOPÉRATIONS

Ce rapport attire l'attention sur trois dimensions pour lesquelles les collaborations interrégionales sont insuffisamment exprimées dans les schémas étudiés.

▫ Le numérique

Il s'agit d'un enjeu important au sein de toutes les régions, qui se fixent comme objectifs de couvrir tout leur territoire par la fibre haut débit

et de développer les usages numériques pour en faire un service de base. Bien que ce soit un enjeu essentiel en termes d'attractivité économique et résidentielle, les Sraddet n'évoquent pas de projet de coopérations interrégionales sur la question.

Sur la question des mobilités par exemple, le développement du numérique est une condition *sine qua non* à l'harmonisation des plateformes numériques afin que chaque usager, quelle que soit sa localisation, puisse bénéficier des offres et avantages qui pourront lui être proposés (notion d'accès équitable de la population aux services et équipements de base). Développer les coopérations interrégionales serait bénéfique afin de résoudre la problématique de l'accessibilité dans tout le territoire et notamment dans les territoires ruraux où de nombreuses zones blanches sont encore présentes et dans les zones de massifs montagneux où certains territoires ont mis en place des solutions alternatives



Afin d'accélérer la "révolution numérique pour tous", il s'agirait de :

- résoudre par des fonds mutualisés interrégionaux la problématique des zones blanches,
- dans des zones géographiques comparables, repérer, dupliquer et animer les coopérations interrégionales pour réussir le numérique partout et pour tous.

□ La formation

Le champ de la formation est absent des différents Sraddet, seule la région Grand Est y fait référence par un lien avec le CPRDFOP ; en revanche, les différents CESER l'inscrivent dans leur contribution. La formation, visant simultanément les aspects économiques, sociétaux, environnementaux et culturels, est un levier essentiel de la transformation de nos sociétés et de l'accompagnement des mutations. Indissociable de l'emploi, elle conditionne le développement économique et la cohésion sociale.



Accroître la coopération interrégionale pour l'accès aux compétences et à la qualification peut contribuer à l'intensification de l'innovation régionale et locale et s'impose dans la réponse à de grands enjeux de société telle la réussite de la transition énergétique. Ainsi, quelle que soit l'évolution de leurs responsabilités dans le champ de la formation professionnelle, il revient aux régions d'impulser une dynamique interrégionale à tous les niveaux de formation ; la mise en œuvre du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) créant les conditions favorables pour engager cette démarche.

□ La construction européenne

Présente dans une précédente version du projet de Sraddet, la volonté de la Bourgogne-Franche-Comté d'initier ou de soutenir des projets interrégionaux fortement structurants n'apparaît plus dans la version en cours. Or, viser de tels objectifs nécessite une réflexion

d'envergure européenne qui repose sur des coopérations interrégionales comme cela est fixé par l'Union européenne dans les programmes de coopération territoriale (CTE) ou les programmes opérationnels interrégionaux (POI) dédiés à des questions spécifiques.

Alors que plusieurs POI sont cités dans les différents Sraddet (POI Rhône Saône, POI Loire, POI Massif central) et que les régions Île-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes sont concernées par une quinzaine de programmes CTE, ces outils ne sont pas mobilisés pour élaborer des projets interrégionaux de dimension européenne. Ainsi les régions ne semblent pas se poser comme des acteurs de la construction européenne.

Ce constat interroge sur la prise en compte politique des recommandations de la commission européenne en faveur d'une coopération interrégionale stratégique renforcée, de liens durables entre les écosystèmes régionaux ou encore d'une coopération accrue en matière d'investissement dans l'innovation entre les régions en lien avec les enjeux de développement local.

SPATIALISATION

et points d'attention spécifiques

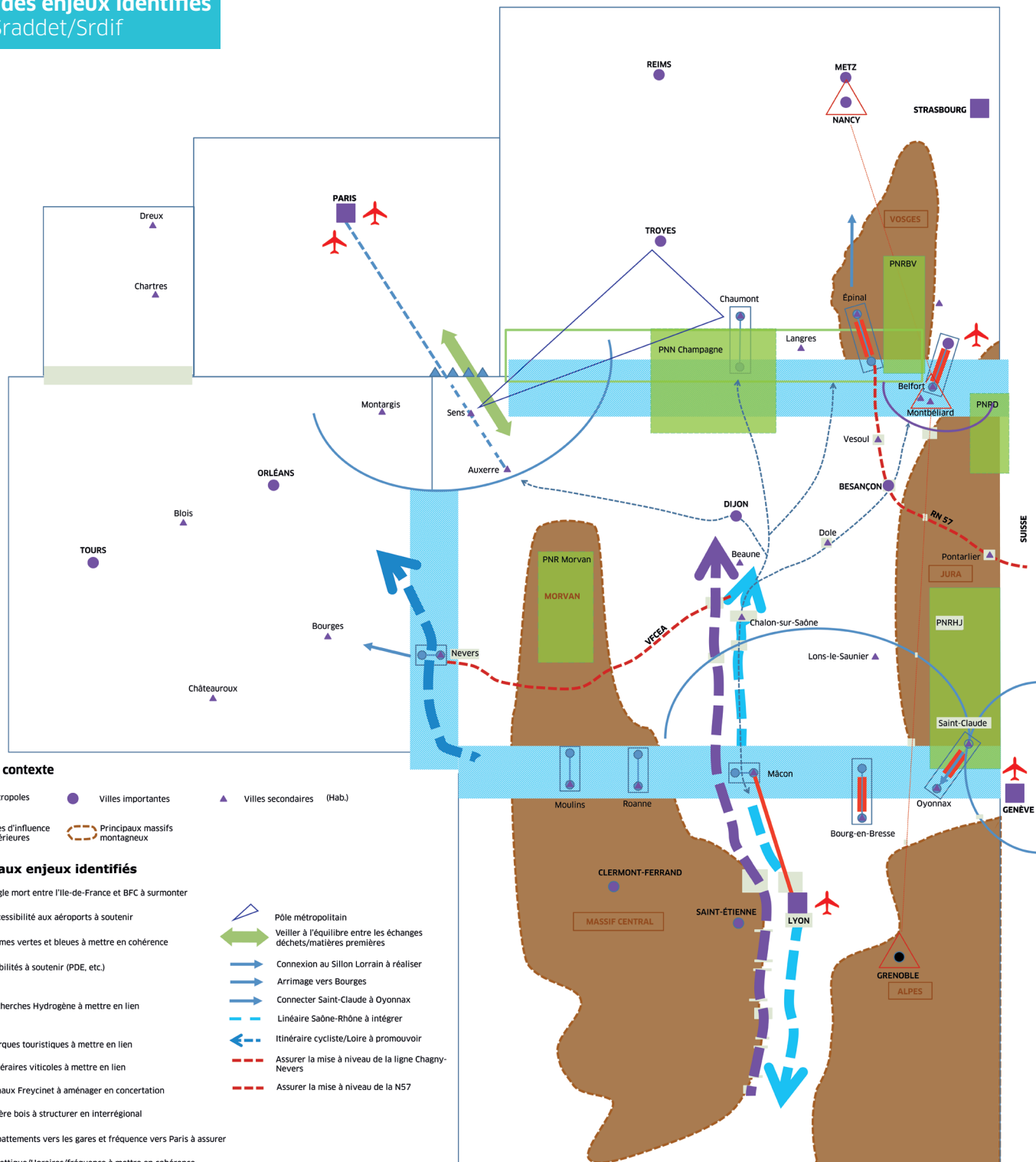


L'étape de spatialisation des éléments retenus dans la phase d'état des lieux conduit à la carte ci-dessous.

L'analyse de cette carte permet une triple lecture :

- Par l'organisation spatiale générale qui découle de l'étude de la carte schématique.
- Par enjeux qui sont clairement libellés en légende de cette carte.
- Par territoires où semblent se superposer plusieurs types d'enjeux ou à l'inverse, vierge de tous enjeux évoqués.

Synthèse des enjeux identifiés dans les Sradet/Srdif



Éléments de contexte

- Métropoles
- Villes importantes
- ▲ Villes secondaires (Hab.)
- Aires d'influence extérieures
- ▭ Principaux massifs montagneux

Les principaux enjeux identifiés

- ▲▲▲ Angle mort entre l'Île-de-France et BFC à surmonter
- ✈ Accessibilité aux aéroports à soutenir
- ▭ Trames vertes et bleues à mettre en cohérence
- ⚙ Mobilités à soutenir (PDE, etc.)
- ⚠ Recherches Hydrogène à mettre en lien
- ▭ JURA Marques touristiques à mettre en lien
- ➡ Itinéraires viticoles à mettre en lien
- ⚡ Canaux Freycinet à aménager en concertation
- ▭ Filière bois à structurer en interrégional
- ⚡ Rabattements vers les gares et fréquence vers Paris à assurer
- ➡ Billettique/Horaires/fréquence à mettre en cohérence
- ▭ Parcs naturels en projet ou existants comme projets de développement interrégionaux
- ⚙ Pôle métropolitain
- ➡ Veiller à l'équilibre entre les échanges déchets/matières premières
- ➡ Connexion au Sillon Lorrain à réaliser
- ➡ Arrimage vers Bourges
- ➡ Connecter Saint-Claude à Oyonnax
- ⚡ Linéaire Saône-Rhône à intégrer
- ➡ Itinéraire cycliste/Loire à promouvoir
- ⚡ Assurer la mise à niveau de la ligne Chagny-Nevers
- ⚡ Assurer la mise à niveau de la N57

ANALYSE SPATIALE DES ENJEUX

Il ressort de l'analyse globale de la carte, que les intentions ou évocations de collaborations sont quasiment toutes spatialisables à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté et dans une logique interrégionale limitée aux 4 régions périphériques, la Suisse n'étant pas incluse dans le champ de la saisine.

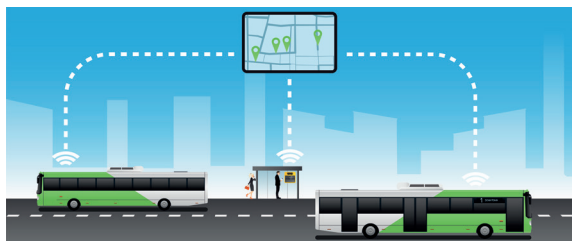
Si on retranche l'intention assez fréquemment évoquée de mettre en perspective les trames vertes et bleues et plus spécifiquement les continuités écologiques, il apparaît logiquement que les territoires de faible densité sont peu concernés par les dynamiques interrégionales. À la faible densité de population correspond souvent un faible dynamisme socio-économique qui ne permet pas de voir émerger des projets de proximité sauf à considérer, comme nous le verrons plus tard, les logiques de bassin de vie qui transcendent dans certains cas largement les limites régionales de Bourgogne-Franche-Comté. Dans cette perspective, les parties sud-ouest, ouest à nord-ouest de la région, en prise avec la diagonale du vide, se révèlent moins porteuses d'intentions de mise en lien.



En définitive trois types d'organisation qui apparaissent :

- Les territoires de lien autour d'axes de communication, qui proposent des développements continus largement transrégionaux. Le développement y est intégré de manière globale indépendamment de la limite régionale et repose sur des mobilités assez intenses, qui vont inévitablement nécessiter des accompagnements afin de conserver une certaine cohérence. On pourra donc citer le nord Franche-Comté vers l'Alsace, le Mâconnais vers la région lyonnaise avec de forts liens liés à la mobilité. Dans le premier cas une forte similitude dans les logiques de développement économique confère un surcroît d'originalité à ce territoire. On ajoutera trois axes moins dynamiques et au travers desquels nos territoires régionaux sont plutôt sous dépendance de dynamiques extérieures auxquelles il s'agira de s'arrimer, il s'agit du Nord de la Haute-Saône vers Epinal et le sillon lorrain, de Saint-Claude vers Oyonnax dans le cadre de la "Plastics Vallée" et enfin du nord de l'Yonne sous influence de l'Île-de-France. S'ajoutent à ces cinq points de connexion majeurs, de petites centralités rurales situées sur les franges régionales, et qui animent des bassins de vie transrégionaux, plutôt en appui sur les régions périphériques (Roanne, Moulins, Chaumont, Bourg-en-Bresse) plus rarement dynamiques depuis la Bourgogne-Franche-Comté (Nevers).
- Les territoires organisés autour de linéaires très structurants qui combinent à la fois des aménités naturelles et économiques incluant le développement touristique et qui peuvent recouper les territoires précédemment évoqués, il s'agit du couloir Saône-Rhône et de celui de la Loire qui en revanche ne concerne qu'une courte frange ouest.
- Les territoires réticulaires, organisés autour de la mise en réseau de villes ou d'entreprises plus difficiles à repérer sur la carte et qui reposent donc sur la mise en lien potentielle de coopérations, par exemple autour de la question de l'hydrogène-énergie.

Si on considère maintenant les différents enjeux, on peut relever cinq grandes catégories qui structurent par ailleurs l'analyse de cette saisine.



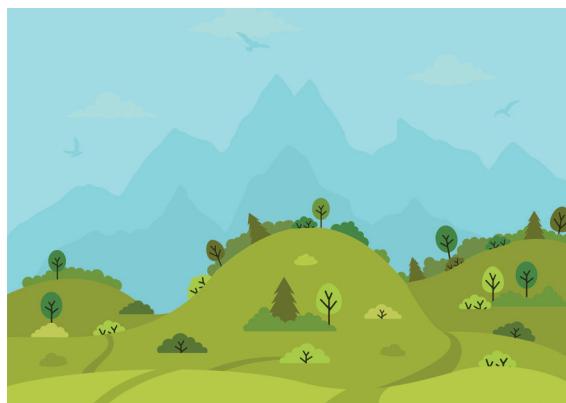
Leur spatialisation est intéressante, elle confirme l'organisation générale qui vient d'être présentée :

- Les mobilités s'organisent logiquement selon des axes dynamiques autour desquels le soutien aux transports en commun est primordial et doit amener à développer des coopérations qui soutiennent la cohérence des offres tant d'un point de vue de la billettique que des fréquences, des horaires (nord-est - Franche-Comté - Alsace, nord Haute-Saône vers les Vosges) ou encore des rabattements vers les gares relais (Nord de l'Yonne vers l'Île-de-France). Un cas particulier, la connexion TER SNCF interrompue dans le cadre de l'axe Saint-Claude - Oyonnax. Les autres mobilités de proximité dans le cadre de bassins de vie transrégionaux sont à organiser de manière très locale en fonction des dispositifs en vigueur.
- Les continuités écologiques concernent logiquement la quasi-totalité du pourtour régional...
- Les mises en réseau touristiques sont peu visibles spatialement sauf lorsqu'elles concernent des linéaires fluviaux (Loire et Saône-Rhône). On ajoutera la mise en réseau de marques liées aux Massifs et qui reposent sur des développements marketing et de promotion sans véritable incidence spatiale ;
- Les mises en lien par le biais d'outils de coopération interrégionaux sont primordiales. Il apparaît la présence de plusieurs territoires de développement transrégionaux qui reposent sur des structures de type "Parcs naturels". Deux sont anciens et bien structurés, il s'agit du Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ) et du Parc naturel régional du Ballon des Vosges (PNRBV). Deux sont évoqués en construction : le Parc naturel régional du Doubs (transfrontalier avec la Suisse) et le Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne, le projet de Parc naturel régional du Gâtinais n'étant plus d'actualité. Il convient ici de noter que ces structures ont fait leurs preuves en matière de coopération, comme souligné précédemment [cf. page 9] et de développement concerté et ce sont de véritables atouts qui se trouvent pour les trois quarts d'entre eux être

Modèles d'organisation

Les organisations spatiales qui apparaissent à différentes échelles de nos territoires d'analyse, peuvent être référées à des modèles explicites qui permettent d'accompagner l'analyse. Nous en utilisons trois qui sont révélés par l'organisation spatiale des enjeux de coopération interrégionaux et desquels découlent des fonctionnements complexes spécifiques :

- Le modèle aréolaire qui présente une organisation continue d'une portion de l'espace en fonction de multiples logiques d'attraction/répulsion et de circulations des biens, des hommes et des informations.
- Le modèle linéaire qui prend corps autour d'un axe qui organise les dynamiques et induit un effet d'axe visible en fonction de la distance à ce dernier.
- Le modèle réticulaire autour duquel l'espace entre des lieux est supposé n'avoir pas d'impact sur les dynamiques observées dans ces derniers. Les lieux sont en lien, possiblement sur de grandes distances et ce sont les jeux d'acteurs qui vont les faire évoluer indépendamment des dynamiques qui se produisent dans les espaces qui les séparent.



situés sur les franges régionales. Un autre type de dispositif est à relever, moins intégré, il s'agit du pôle métropolitain Chaumont-Troyes-Sens. Il est transrégional mais probablement trop récemment créé pour projeter une intelligence collective à la hauteur des dispositifs précités.

- Enfin, la mise en appui du développement économique exacerbe plus les concurrences qu'elle ne conduit à des coopérations effectives. Néanmoins, si la mise en réseau des acteurs autour du développement de l'hydrogène nécessite une attention particulière, cet enjeu est peu visible spatialement. La question de la filière bois se pose plus nettement autour

d'un important territoire transrégional dont le développement s'opère en partie autour de cette ressource, il s'agit de la frange nord-ouest et nord de la région en lien avec la Haute-Marne et les Vosges. Ici la proximité des acteurs, des ressources et la mise en lien des centres de formation et de la mobilité associée méritent une attention particulière.

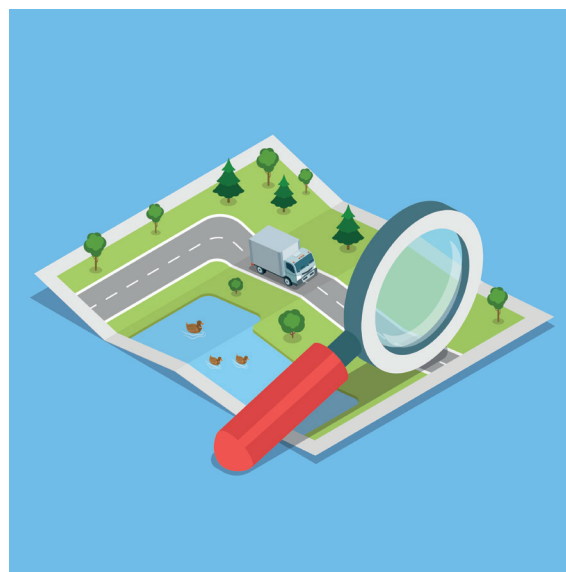
Il découle finalement de cette analyse des territoires à forts enjeux qui se superposent, et d'autres *a contrario* où les enjeux sont beaucoup moins visibles et qui pour cette raison doivent être appréhendés d'une autre manière...

- Dans le premier cas les centralités périphériques déjà citées (nord de l'Yonne, nord-est Franche-Comté, "Plastics Vallée", Mâconnais) concentrent un potentiel de coopération avec des perspectives qui vont de la mise en cohérence du développement pour le bien-être de la population, au développement économique conjoint dans une perspective de "coopétition". Ce sont des territoires de développement fortement intégrés, les coopérations avec les territoires voisins sont naturelles.

- Dans le cadre de l'axe Saône-Rhône la logique est tout autre, même si celle-ci recouvre une centralité périphérique (Mâconnais). Elle repose en effet sur la mise en lien de multiples acteurs publics et privés autour de linéaires naturels (fluvestre dans le cadre d'un large bassin versant intégré) dans une perspective de coordination autour d'actions de préservation et de protection, mais également de développement économique (ports) et touristique plus ou moins combinés (cyclotourisme, tourisme fluvial) ou encore articulant terroir et tourisme (œnotourisme). Les enjeux sont importants, variés et nécessitent une large mise en cohérence du fait de l'étendue du territoire en jeu.

- Pour terminer, il faut prendre la mesure des territoires sans enjeux avérés, si l'on tient compte des contenus des Srdet périphériques à la région Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit de se poser la question de ces angles morts, s'il n'y a pas d'enjeux de coopération, cela signifie-t-il qu'il n'y en a pas du tout ? Peut-être n'ont-ils pas été repérés, peut-être l'échelle de référence pour les révéler n'est-elle pas celle que l'on utilise classiquement, peut-être nos références de développement ne permettent pas de les apprécier à leur juste valeur aujourd'hui... Il est donc

indispensable de considérer avec attention les territoires qui ne sont pas référencés afin de comprendre si leurs situations de frange les handicapent réellement ou si quelle que soit leur situation, ils ne devraient compter que sur eux-mêmes...



ZOOMS SUR DES POINTS D'ATTENTION SPÉCIFIQUES

Des territoires de frange à faibles enjeux avérés

▫ **Cas de Saint-Claude / Oyonnax**

Il s'agit là d'un axe important à une échelle locale qui nécessite un approfondissement des dynamiques qui s'y jouent.

En effet, les deux villes qui se trouvent en lien autour de la "Plastics Vallée" ne bénéficient pas des mêmes dynamiques de part et d'autre de la frontière régionale qui les sépare. Saint-Claude, au Nord de la vallée, est une ville dont la démographie diminue régulièrement depuis un demi-siècle. À dominante industrielle, enclavée dans une vallée dont l'ouverture se fait vers le Sud et la région Auvergne-Rhône-Alpes, la ville voit ses services et équipements se réduire progressivement, en atteste la fermeture récente de la maternité qui fait débat. Spécialisée dans des domaines spécifiques (plasturgie, lunetterie, métallurgie), la ville et les communes situées sur l'axe routier de la RD31- RD436 doublé jusqu'au 1^{er} janvier 2018 d'une ligne TER vers Oyonnax (maintenant supprimée et remplacée



partiellement par une ligne de bus), peinent à maintenir une dynamique de développement solide. La proximité de la Suisse n'induit pas de dynamiques particulières compte tenu de l'effet barrière en lien avec la topographie locale (crêts du Jura - 1 700 m) qui par ailleurs oriente totalement les relations vers Oyonnax et le débouché naturel vers l'A40. Il apparaît par conséquent que la partie jurassienne de la "Plastics Vallée", dont l'accessibilité ne s'est jamais améliorée (l'A404 n'a été mise à deux fois deux voies depuis l'A40 que jusqu'à Oyonnax pas au-delà...), montre des signes de ralentissement. Il est symptomatique de constater que le Sradet Auvergne-Rhône-Alpes ne mentionne jamais d'opportunités de collaboration à cette échelle interrégionale, ne serait-ce qu'autour du Pôle de compétitivité Plastipolis dont le siège est situé à Oyonnax... Une récente publication de l'INSEE [cf. Insee Analyses BFC n° 52] sur les franges régionales, témoigne que "près de la moitié des navetteurs de la frange oyonnaxienne (3 300 personnes) travaillent dans l'aire urbaine d'Oyonnax" en provenance du département du Jura... Il convient donc de considérer avec attention cette frange où l'INSEE relève une dégradation du contexte économique (...) qui a entraîné le départ de nombreux actifs avec un solde migratoire négatif et la place dans une situation de vulnérabilité, même si l'augmentation du nombre de navetteurs, hors Bourgogne-Franche-Comté dans ce cas, est une manière de réagir qui peut stabiliser le développement local. Notons enfin que la partie jurassienne de la "Plastics Vallée", est partie prenante du Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ) dont la ville porte au sud est Oyonnax.

Il est donc préconisé ici de favoriser l'arrimage du sud du Jura au Pôle de compétitivité Plastipolis et de renforcer l'accompagnement des mobilités en lien avec les navettes journalières.

□ Cas de Luxeuil / Épinal

Le nord de la Haute-Saône souffre d'une dévitalisation assez préoccupante.

Souffrant de la fermeture progressive de la base aérienne BA 116 et d'un faible dynamisme autour de l'emploi, son relatif enclavement ne permet pas d'imaginer un retour à un développement socio-économique notable. Cette frange régionale ne trouve pas d'appui extérieur solide que ce soit vers la Haute-Marne (diagonale du vide) ou vers les Vosges et souffre d'une accessibilité plutôt faible. En effet, ce territoire est traversé par la N57 qui est faiblement aménagée dans la partie Bourgogne-Franche-Comté, jusqu'à la limite régionale au sud de Remiremont et par la ligne Belfort-Epinal qui certes vient récemment d'être "sauvée" par les engagements combinés des régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, mais souffre d'un faible cadencement. Il y a là en effet une ouverture possible du territoire haut-saônois, en direction du Sillon lorrain fortement soutenu dans le Sradet Grand Est et à une échelle plus locale vers Epinal qui demeure un centre économique assez dynamique si on considère les créations d'entreprises, alors que paradoxalement ce territoire de frange ne montre pas de mobilités interrégionales très soutenues...

Il convient d'être attentif au soutien de l'ensemble des formes de mobilités autour de bouquets de solutions de mobilité souple et adapté aux territoires peu denses dans une perspective interrégionale. Par ailleurs, plus localement, on remarque un large développement des activités en lien avec la filière bois de part et d'autre de la limite régionale autour duquel pourraient se structurer des coopérations visant à la mise en lien des acteurs, des dispositifs d'accompagnement mais aussi des lieux de formation et de recherche (CRITT et ENSTIB à Épinal). Dans ce contexte de mise en réseau il faut également mentionner le potentiel de coopération autour des stations thermales, en lien avec les "thématiques signatures" portées par le Sradet Grand Est. Ici encore, il existe un outil de développement local en l'occurrence le Parc naturel régional des Ballons des Vosges qui peut soutenir ces réflexions.

Il est préconisé d'améliorer les mobilités entre les deux régions, de valoriser localement la ressource en bois et de poursuivre la structuration des filières locales en interrégional, tout en renforçant l'accompagnement du PNRBV.

▫ Cas de Bourgogne-Franche-Comté / Centre-Val de Loire

Bien qu'elle ne figure pas dans la saisine, la région Centre-Val de Loire est ici prise en compte, les documents qui la concernent sont intégrés dans l'état des lieux et l'analyse au même titre que ceux des autres régions.

À l'ouest du département de la Nièvre, Nevers s'inscrit au cœur de la zone ligérienne où se concentre la majorité de l'urbanisation et de l'industrialisation dans un couloir Nord/Sud relativement isolé, où l'armature urbaine, tenue, s'appuie sur Nevers (30 000 habitants) et Cosne-Cours-sur-Loire (10 000 habitants). Les axes structurants ne privilégient pas les relations transrégionales et l'enclavement n'est pas démenti si l'on considère le département du Cher, voisin, en appui sur la centralité de Nevers.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'analyser les relations transrégionales qui, naturellement, privilégient la proximité. On notera ainsi que la région Centre-Val de Loire appuie son développement en direction de l'Île-de-France et en ouverture vers la façade ouest de la France, sans plus d'évocation de la région Bourgogne-Franche-Comté alors qu'un dialogue est déjà engagé et une convention signée entre les deux régions. Il faut ensuite retenir que le couloir de la Loire et les projets économiques et touristiques liés ne concernent finalement qu'une courte partie de la frange Centre-Val de Loire - Bourgogne-Franche-Comté et que les enjeux de mobilité en lien avec la réalisation de grands axes de communication stratégiques devraient indirectement contribuer au désenclavement de la Nièvre notamment par l'amélioration de la liaison Bourges-Nevers. C'est, enfin, à l'échelle des bassins de vie de Puisaye-Sancerrois et Puisaye-Nivernais, repérés dans une étude de l'INSEE [cf. "**Franges de Bourgogne-Franche-Comté : des navetteurs souvent très attirés par les pôles d'emplois extérieurs**" Insee-Dreal mars 2019], que s'organisent naturellement des coopérations qui sont qualifiées de "complémentaires dans un territoire intégré", Nevers animant un bassin de vie transrégional relativement autonome. Il est donc difficile d'identifier pour cette frange de réels enjeux de coopération interrégionale et de véritable dynamique de projets.

▫ Cas du nord de l'Yonne / Île-de-France

Cette zone frange du nord de l'Yonne présente une attractivité certaine grâce à une offre immobilière intéressante pour nombre d'actifs travaillant en Île-de-France et ce, tant en termes de volume, de diversité que de coûts, et recherchant un cadre de vie plus accueillant. Dans le même temps, on peut noter un mouvement similaire d'une population amenée à s'éloigner d'une certaine violence sociale et d'un environnement social défavorable et qui peut s'accompagner d'un effet de paupérisation au sein de cette zone frange. Il s'agit là d'un point de vigilance qu'il convient de ne pas éluder. D'autant que plusieurs communes profitent de ce flux démographique pour maintenir leur niveau de population, mais dans le même temps subissent les effets de cette paupérisation.

Si l'on considère le développement long de la France dominé par le jacobinisme et l'hypertro-



phie parisienne qui en a découlé, force est de constater qu'avec près de 12 millions d'habitants et 6 millions d'emplois, l'Île-de-France demeure le pivot du développement à l'échelle nationale. Ceci a induit une forte concentration des emplois, des centres de décision et des infrastructures de transport et un renchérissement certain des prix des loyers et du foncier. Il en découle un double mouvement de déconcentration des habitants vers les franges régionales périphériques pour habiter tout en continuant à travailler en région parisienne (centrifuge) et d'attraction des résidents des régions périphériques vers les emplois situés au cœur de l'Île-de-France (centripète). Les régions périphériques se trouvent donc impactées par le développement urbain sans

pour autant voir leur économie productive se développer sensiblement. La région Bourgogne-Franche-Comté subit cette influence mais demeure un "angle mort" si l'on considère les documents de référence d'Île-de-France et les intentions de coopération. Il s'agit donc de prendre la mesure des opportunités et menaces qui découlent de cette proximité et d'un système qui par extension, ressemble à un bassin de vie élargi. Par ailleurs, compte tenu de sa population, la région Île-de-France présente une taille critique qui permet l'émergence d'équipements et de services remarquables dont l'accès est plus ou moins facilité par des infrastructures convergeant vers Paris.

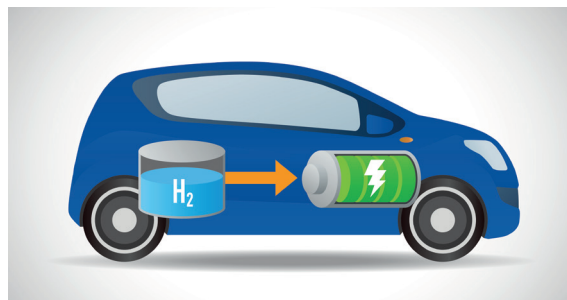
Il ressort de ces constats que la frange du nord de l'Yonne est fortement impactée. Elle dispose d'un accès TER à la région parisienne qu'il s'agit encore d'améliorer de manière intrinsèque (fréquence, horaires), mais également au niveau des rabattements vers celui-ci, afin d'irriguer au mieux les territoires du nord de l'Yonne. À une autre échelle, il convient de maintenir des accès facilités aux différents aéroports parisiens (Orly/Roissy). Mais il s'agit également d'être vigilant par rapport à certains effets, en l'occurrence une paupérisation relevée de la population avec des ménages attirés par des prix des loyers et du foncier, inférieurs à l'Île-de-France, qui influencent le profil socio-économique de ces territoires. À des échelles encore plus fines et dans une logique strictement de frange, il apparaît que des projets de territoire pourraient être des cadres intéressants pour soutenir des coopérations de proximité, ce qui interroge sur la décision d'abandonner le projet du PNR du bocage du Gâtinais.

Des acteurs à mettre en réseau : "filiale hydrogène-énergie"

Dans leur Sradet respectif, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes, identifient le sujet hydrogène-énergie comme l'une des priorités de leur stratégie de transition énergétique. Chacune affiche l'ambition de devenir un (ou le) territoire majeur sur ce sujet, s'appuyant sur une expertise reconnue.

Labellisée territoire d'hydrogène, la Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'atouts de tout premier ordre réunissant acteurs académiques, acteurs industriels majeurs, start-up et collectivités.

Ils développent des expertises en matière de recherche, des moyens expérimentaux uniques en France et en Europe, des formations universitaires spécifiques (Cursus Master Ingénierie H3E Hydrogène-Énergie Efficacité Énergétique...), des pôles de compétitivité, dont le pôle "véhicule du futur" fédérant une majeure partie de ces forces dispersées sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.



Bien que non présentées comme telles dans les documents émanant des régions limitrophes de la Bourgogne-Franche-Comté, ces activités sont déjà conduites en coopération interrégionale comme en témoignent le pôle "Véhicule du futur" Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est et la fédération de recherche FCLAB associant le CNRS, les instituts Femto-st et IRTES (UBFC) des laboratoires implantés à Lyon, Strasbourg et en région parisienne.

Sur ce sujet de l'hydrogène-énergie, la coopération tant interrégionale qu'intra-régionale est un enjeu. La Bourgogne-Franche-Comté peut être aux avant-postes et promouvoir la coopération, mais des points d'attention, de vigilance même parfois, ne doivent pas être éludés. Il sera important :

- D'identifier l'ensemble des initiatives du territoire Bourgogne-Franche-Comté, aujourd'hui dispersées, de les connecter, de valoriser la force et la cohérence de cet ensemble d'actions, dans une feuille de route de la recherche aux usagers partagée par l'ensemble des acteurs et de s'accorder sur le site en charge du pilotage.

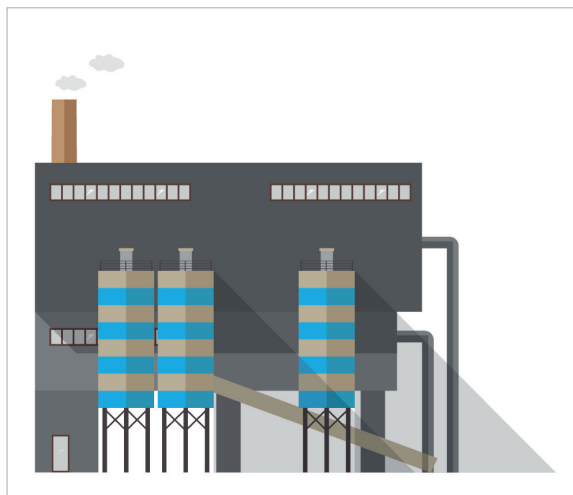
- D'identifier les éléments d'une filière industrielle et d'innovation : est-on aujourd'hui en mesure de qualifier la filière dont on parle régulièrement à l'échelle politique ? Les trous potentiels à combler, par développement interne, spin-off de laboratoires ou d'entreprises, ou orientations stratégiques d'entreprises existantes sur le territoire, mais aussi par attractivité de projets

venant de l'extérieur de la région, sur une vision, une ambition... et des conditions d'accueil favorables.

- D'accompagner la coopération interrégionale et transfrontalière à tous les niveaux d'acteurs et travailler à la mise en cohérence des différents projets régionaux : Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes sont des régions particulièrement actives. Le projet "Dynamhyse" a ainsi été lancé en Grand Est pour développer une filière industrielle. En Auvergne-Rhône-Alpes, les initiatives sont également particulièrement nombreuses, autour de Grenoble en particulier, des entreprises régionales et du CEA en affichant une volonté de positionnement qui reste hégémonique.

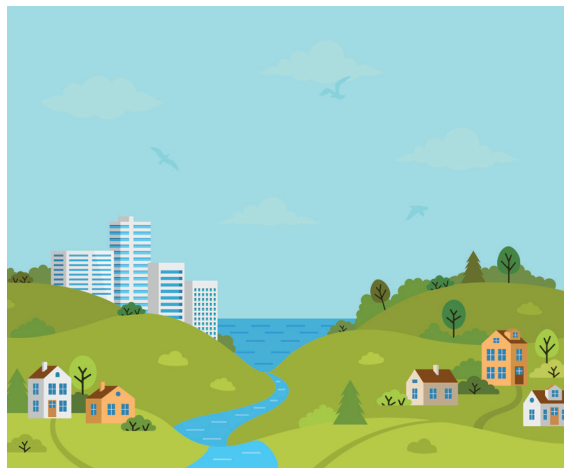
D'une situation et d'une relation très complexes il y a quelques années, le partenariat est aujourd'hui arrivé à un *modus operandi* plus équilibré. Il convient de renforcer la coopération interrégionale en veillant au respect de l'équilibre relationnel, avec lucidité et même prudence.

Cette structuration interrégionale inclut nécessairement la formation aux différents niveaux utiles pour les métiers associés.



□ Un point de vigilance et une urgence

Il est impératif que la Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est en particulier adoptent une position commune et coordonnent leurs actions pour que soient pris en compte les enjeux territoriaux interrégionaux dans la structuration nationale des activités de recherche, structuration en cours de réflexion.



LE PLAN RHÔNE

Les graves inondations du Rhône en 2002 et 2003 ont provoqué une prise de conscience parmi les acteurs des territoires traversés par le fleuve. Le Rhône et son affluent majeur, la Saône, étaient venus rappeler que les relations entre les hommes et leur environnement immédiat imposaient une gestion à l'échelle du fleuve. Une dynamique fut initiée, permettant l'élaboration en 2005 du "Plan Rhône" qui intègre ses affluents dont le principal, la Saône, qui traverse la Bourgogne-Franche-Comté sur 200 km, rivière connectée avec le canal du Rhône au Rhin.

Le Plan Rhône est un programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône, porté par des partenaires publics et privés dont l'État, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, les Conseils régionaux de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Compagnie nationale du Rhône avec le concours de l'Union Européenne. Ce plan prend en compte l'ensemble des usages, par le biais de la labellisation et du financement de projets portés par les acteurs de ces territoires (collectivités, associations, entreprises...). Il poursuit 6 objectifs, dont certains recoupent ceux du Sradet de Bourgogne-Franche-Comté :

- culture rhodanienne,
- inondation,
- qualité des eaux, ressources, biodiversité,
- énergie,
- transports,
- tourisme.

Des actions à coordonner : l'axe Saône-Rhône

Le couloir rhodanien est un axe très structurant à l'échelle de la France, qui concentre les infrastructures de transport, les activités ainsi que la population. Il trouve un débouché naturel vers la Saône au nord, tant d'un point de vue topographique en longeant "La Côte" située à l'ouest que d'un point de vue des activités, notamment au travers de la vigne et des concentrations de population.

Il s'agit donc d'un axe dynamique au cœur duquel se matérialisent des navettes journalières conséquentes vers Lyon en provenance de la Saône-et-Loire. Au-delà, en continuant vers le nord, la vallée de la Saône perd cette logique d'axe dynamique, mais demeure intéressante pour ce qui concerne les activités fluviales dans une perspective de mise en réseau des "canaux Freycinet". Dans une même logique de développement touristique on relève dans le Sraddet Auvergne-Rhône-Alpes l'évocation d'une mise en lien possible des acteurs autour de l'œnotourisme.

Enfin, c'est aussi autour de cet axe que se dessinent des itinéraires culturels (Saint-Jacques-de-Compostelle) à soutenir en réseau.

Enfin, au-delà de cette organisation, il convient de considérer le bassin versant concerné qui permet de déployer des itinéraires fluviaux sur plusieurs rivières et canaux de Bourgogne-Franche-Comté, à partir du Rhône, en intégrant la perspective, à l'échelle 2050, d'une liaison Saône-Rhin et/ou Saône-Moselle.

Ces constats conduisent à porter attention à l'axe Saône-Rhône et aux enjeux importants que représente la mise en cohérence de diverses actions dans ce territoire de large étendue [cf. page 16]. Cette perspective de coordination peut s'appuyer sur l'expérience que représente le plan Rhône.

À SUIVRE

Cette analyse des potentiels de coopérations contenus dans les schémas stratégiques des régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Centre-Val de Loire a permis d'identifier des enjeux de coopérations interrégionales avec la Bourgogne-Franche-Comté insérée dans son environnement régional. Cette vision est cependant incomplète, la Suisse n'étant pas incluse dans la saisine.

La spatialisation des enjeux donne toute la mesure des territoires de franges : soit simple lieu de juxtaposition de territoires fragiles, soit espaces d'interconnexion et de mobilité des navetteurs ou encore espaces de forte collaboration interrégionale, ils sont le support de la construction d'une dynamique interrégionale. Le développement y est géré localement mais l'appui et l'accompagnement régionaux s'imposent dans une perspective de coopération entre régions voisines, même si la réponse à une fragilité avérée ou en devenir ne relève pas des seules actions de coopération interrégionale.

Plus généralement, cette analyse donne un recul sur la réalité interrégionale. Le CESER préconisait dans ses travaux antérieurs de "s'ouvrir à des coopérations et rechercher toutes les synergies possibles avec les régions limitrophes" et "de construire une politique de coopération interrégionale intégrée au Sraddet". Aujourd'hui, la coopération interrégionale relève plus d'une espérance que d'une approche volontariste et réelle, elle s'apparente à une liste d'actions mobilisant différents acteurs en fonction d'ambitions qui leurs sont propres. Mentalités et pratiques politiques n'évoluent que lentement, quand elles ne sont pas des freins.

Il conviendrait de penser la coopération interrégionale au-delà du seul Sraddet qui n'a pas vocation à être l'unique creuset d'une politique interrégionale, afin de construire une stratégie globale déclinée dans tout schéma de développement. Les coopérations interrégionales peuvent irriguer tous les domaines de développement à diverses échelles. Elles se jouent aussi bien au niveau des bassins de vie où elles entraînent des dynamiques locales qu'au sein de réseaux d'acteurs dispersés sur l'ensemble des territoires.

La recommandation "d'inscrire la coopération interrégionale (...) dans la pratique politique des institutions qui la gouvernent" et "d'institutionnaliser cette pratique par une organisation politique et administrative" est ici réaffirmée. Une telle organisation faciliterait le dialogue des Conseils régionaux, CESER et autres instances concernées permettant ainsi de gagner en cohérence et en efficacité. Des moyens d'ingénierie dédiés sont à prévoir mais dans une logique d'appui à une stratégie partagée par les responsables politiques de chacune des régions.

Force est de constater que si la volonté d'une dynamique interrégionale est exprimée par chacune des régions, toutes les régions voisines ne portent pas la même attention à la Bourgogne-Franche-Comté. Centre-Val de Loire exprime clairement sa volonté de partenariat avec la Bourgogne-Franche-Comté, concrétisée fin janvier 2019 par une convention. À l'inverse la Bourgogne-Franche-Comté est un véritable angle mort dans l'ouverture à 360° inscrite dans le Sraddet de la région Grand Est résolument tournée vers l'Europe tout comme Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France, Strasbourg, Lyon et Paris privilégiant les partenariats au sein du réseau des grandes métropoles.

Dans un tel contexte, la Bourgogne-Franche-Comté ne doit pas se placer dans une position défensive ou d'attente ; à l'inverse, elle doit se montrer volontariste auprès des régions voisines, être force de proposition pour une stratégie de coopération. Une telle stratégie bénéficie à chaque partenaire, elle devient une exigence sur la question environnementale et écologique et ses enjeux économiques, sociaux, sociétaux et technologique, question cruciale pour les jeunes générations qui seront les adultes de 2050.

Force est de constater que si la volonté d'une dynamique interrégionale est exprimée par chacune des régions voisines, toutes ne portent pas la même attention à la Bourgogne-Franche-Comté.



ANNEXES

Annexe 1

Lettre de saisine de la présidente du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté

26

Annexe 2

Groupe de travail

28

Annexe 3

Personne auditionnée

28

Annexe 4

Note méthodologique

28

Annexe 5

Bibliographie

29

Annexe 6

Table des sigles

31

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Besançon, le **12 NOV. 2018**

La présidente

CESE

14 NOV. 2018

CESE

MONSIEUR DOMINIQUE ROY
PRESIDENT
CESER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
HOTEL DE REGION
17, BD DE LA TREMOUILLE
CS 25302
21 035 DIJON CEDEX

Monsieur le Président,

La Région a engagé depuis avril 2017 les travaux relatifs du Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Ce document a vocation à définir une vision prospective du développement de la Région à horizon 2050. Il a donc été décidé d'associer très largement les acteurs à tous les stades de son élaboration.

Votre assemblée a depuis le lancement des travaux été étroitement associée aux différentes phases de conception de ce schéma. La contribution écrite du CESER relative aux grands objectifs a concouru à la rédaction de la délibération adoptée mi-décembre 2017 présentant les articulations stratégiques au regard des enjeux du territoire régional.

Vous avez adopté le 14 novembre 2017 un avis sur le thème « D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement ». Il met en évidence l'importance par le jeu des fusions régionales des territoires qui entourent la Bourgogne Franche Comté (Grand Est, Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes sans oublier la zone frontalière Suisse).

Un des enjeux majeurs du SRADDET est de définir les axes de coopérations stratégiques avec ces territoires de « franges ».

C'est pourquoi j'ai l'honneur de saisir votre assemblée dans le prolongement des travaux déjà réalisés sur la question suivante :

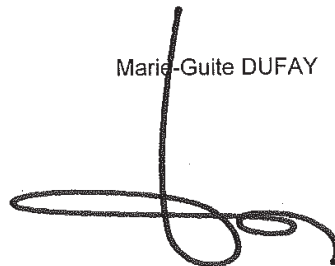
Analyse des incidences des stratégies en œuvre à travers les schémas à l'étude ou en cours dans les régions voisines (Auvergne Rhône Alpes, Grand Est, Ile de France). Définir ainsi les dispositions et conditions opérationnelles qui peuvent permettre à la Bourgogne Franche Comté de tirer profit des territoires limitrophes au profit de son développement à horizon 2050.

Je n'ignore pas l'ampleur de la mission. Compté tenu du calendrier d'élaboration du SRADDET dont l'arrêt est programmé pour l'assemblée plénière de juin 2019, votre avis est attendu pour fin février 2019.

Les services techniques sont à votre disposition pour vous apporter un éclairage plus précis sur les attendus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a loop at the bottom, followed by a horizontal stroke and a small flourish.

Copie adressée à : Eric Houllay, vice-président en charge de la cohésion territoriale
José Almeida, conseiller régional délégué
Vivien Jeancler, cabinet de la présidente

Personne **auditionnée**

• **LEMAIRE Gilles**, chef de service
Planification régionale et territoriale à
la direction de la Prospective au Conseil
régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Groupe de travail

- **BEN RAHMA Nadhem**, FAGE / rapporteur de l'avis
 - **BÉVALOT Françoise**, UBFC COMUE / animatrice
du groupe de travail
 - **CARRETTE Sandrine**, FSU
 - **DELATTE Vincent**, Fédération bancaire française
 - **DESMEDT Christophe**, U2P
 - **DUGOURG Jean-François**, Environnement
et développement durable
 - **FAIVRE-PICON Michel**, CGT
 - **MARTIN-GARRAUT Aurélie**, JCE BFC / rapporteure de l'avis
 - **MOINE Alexandre**, personnalité qualifiée
 - **ROCHE-BRUYN François**, COMUE BFC
 - **SCHAMELHOUT Jean-Gabriel**, FIBOIS BFC
 - **SCHNEIDER Marie-Laure**, CPME
-
- **MARCAND Valérie**, chargée d'études

Note **méthodologique**

PILOTAGE

La réponse à la saisine a été élaborée dans une démarche transversale, le pilotage étant confié à un groupe dont les membres ont été désignés par chacun des trois collègues du CESER tout en veillant à la représentation de chacune des commissions.

Des correspondants, désignés au sein du groupe, ont la responsabilité de la qualité du lien avec les diverses commissions.

Le cahier des charges élaboré par le groupe, a été validé par le bureau et diffusé pour information au sein de chacune des commissions.

Pour chacune des régions, l'ensemble des documents disponibles a été réuni.

La nature de ces documents varie d'une région à l'autre, le Sraddet, ou le projet de Sraddet, ou encore le schéma directeur spécifique à la région Île-de-France, étant accompagné de la contribution du CESER. [cf. bibliographie]

PHASE D'ÉTAT DES LIEUX

Pour le travail d'état des lieux, les membres du groupe de pilotage se sont répartis en trois sous-groupes, chacun en charge d'une des trois régions citées dans le texte de saisine : Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France. Pour cet état des lieux, le choix a été fait de réaliser deux livrables :

- Un tableau réunissant, en regard des axes et objectifs du projet de Sraddet Bourgogne-Franche-Comté, pour chacune des régions limitrophes, les impacts potentiels sur les dynamiques de Bourgogne-Franche-Comté. Aux trois colonnes respectivement consacrées à Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Île-de-France, a été ajoutée une colonne Centre-Val de Loire dont le

Sraddet et la contribution du CESER ont été soumis à examen bien que la concertation soit déjà engagée et une convention signée.

Dans une dernière colonne, ont été inscrits les éléments dégagés de la lecture transversale de ce tableau, chacun des points étant qualifiés soit comme enjeu de développement, point d'attention ou parfois de vigilance.

- Une carte spatialisant les données de ce tableau. [cf. page 15]

Un rapide examen de documents stratégiques propres à chacune des régions limitrophes, dont SRDEII et SRESRI, a permis de compléter ou préciser certains points relevés lors de l'état des lieux.

CONTRIBUTION DES COMMISSIONS

Cette première phase a permis de formuler les questions adressées à chacune des commissions en fonction des thématiques spécifiques à chacune d'elles.

ANALYSE ET RAPPORT

L'analyse de l'ensemble des données fournies par cet état des lieux, enrichi des contributions des commissions a conduit au présent rapport. Le choix du plan et de la forme est guidé par la volonté de formuler une réponse concrète et concise. Cette phase d'analyse et la conclusion qui en découle prennent en compte la récente étude de l'Insee consacrée aux franges régionales [cf. bibliographie] et mettent à l'épreuve de la réalité les préconisations formulées par le CESER lors de ses travaux antérieurs : "dynamique territoriale : d'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement" [cf. bibliographie].

Bibliographie

RÉGION BOURGONE-FRANCHE-COMTÉ

• Conseil régional

- Débat sur les grands objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, rapport 4-1, Assemblée plénière décembre 2017
- Concertation du public sur le pré-rapport du Sraddet, concertation du public, 2016
- État Initial de l'Environnement V0, octobre 2017
- Projet de rapport Sraddet, octobre 2018
- Sraddet_V-1_01_Rapport, février 2019
- Sraddet_V-1_02_Fascicule des règles, février 2019
- Sraddet_V-1_03_Annexe1_Diagnostic, février 2019
- Sraddet_V-1_03_Annexe2_État de l'environnement, février 2019

• CESER

- Avis sur Lancement du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), rapport 4-1, janvier 2017

- Avis sur Concertation préalable du public à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, rapport 4-14, juin 2017
- Projet de contribution du CESER Bourgogne-Franche-Comté sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), novembre 2017
- Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?, octobre 2017
- D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement, novembre 2017

• INSEE

- Dans les franges de Bourgogne-Franche-Comté, 60 000 habitants travaillent en dehors de la région - Insee Analyses BFC n°40, septembre 2018
- Franges de Bourgogne-Franche-Comté : des navetteurs souvent très attirés par les pôles d'emplois extérieurs, Insee-Dreal - Insee Analyses BFC n°52, mars 2019

RÉGION GRAND EST

• Conseil régional

- Le fascicule du SRADDET en 30 règles générales, novembre 2018
- Stratégie du Grand Est en 30 objectifs, novembre 2018

• CESER

- Contribution au Sraddet, juin 2017
- Deuxième contribution au Sraddet, novembre 2017
- Troisième contribution au Sraddet, juin 2018

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

• Conseil régional

- Schéma régional d'aménagement durable des territoires (Sraddet), rapport n°007 Assemblée plénière du 9 février 2017
- Annexe à la délibération sur les modalités d'élaboration du Sraddet, CTAP du 8 décembre 2016
- État d'avancement de la démarche, Ambitions territoires 2030, novembre 2017
- Sraddet : débat sur les objectifs généraux et la question des règles, rapport n°1450, Assemblée plénière du 29 mars 2018

• CESER

- Pour une vision d'un développement équilibré à travers le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes, avis-octobre 2016
- Le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes : ambitions et défis, contribution-juillet 2017
- Ambition territoires 2030 : 7 clés pour réussir, contribution-juillet 2018

Bibliographie

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

• Conseil régional

- Île-de-France 2030, vision régionale / Préambule Schéma directeur de la Région Île-de-France, décembre 2013
- Île-de-France 2030, Défis, projet spatial régional et objectifs, décembre 2013
- Île-de-France 2030, Orientations réglementaires et carte de destination générale des différentes parties du territoire, décembre 2013
- Île-de-France 2030, Carte de destination générale des différentes parties du territoire, décembre 2013
- Île-de-France 2030, Déclinaison de la carte de destination générale des différentes parties du territoire selon les 3 piliers du projet spatial régional, décembre 2013
- Île-de-France 2030, Évaluation environnementale, décembre 2013
- Île-de-France 2030, Propositions pour la mise en œuvre / Annexe, décembre 2013
- Île-de-France 2030, La synthèse / Annexe, décembre 2013

• CESER

- Rapport et avis : L'Île-de-France et les coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien, février 2015
- Rapport et avis : L'avenir des territoires péri-métropolitains en Ile-de-France, juillet 2017

• Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France

- Territoires du Bassin parisien : imaginer de nouvelles réciprocités, note rapide n° 787, octobre 2018

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

• Conseil régional

- Centre-Val de Loire, La Région 360° Synthèse du projet de SRADDET, novembre 2018
- Centre-Val de Loire, La Région 360° Sraddet Centre-Val de Loire, Version pour avis et enquête publique, décembre 2018

• CESER

- Contribution du CESER au Sraddet, 27 chantiers pour doper l'attractivité régionale et répondre aux besoins des populations

Table des **SIGLES**

AOC

Appellation d'origine contrôlée

CEA

Commissariat à l'énergie atomique
et aux énergies alternatives

CESER

Conseil économique, social et environnemental
régional

CNRS

Centre national de la recherche scientifique

CPI

Comité de programmation interrégional

CPIER

Contrat de plan Interrégional État-Régions

CPRDFOP

Contrat de plan régional de développement
des formations et d'orientation professionnelle

CRITT

Centres régionaux d'innovation et de transfert
de technologie

CTAP

Conférence territoriale de l'action publique

CTE

Coopération territoriale européenne

CTTI

Comités techniques thématiques
interrégionaux

DRAAF

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

DREAL

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

ENSTIB

École nationale supérieure des technologies
et industries du bois

FCLAB

Fuel Cell Lab

INSEE

Institut national de la statistique et des études
économiques

IRTES

Institut de recherche sur les transports,
l'énergie et la société

MOT

Mission opérationnelle transfrontalière

PNFB

Programme national de la forêt et du bois

PNR

Parc naturel régional

POI

Programme opérationnel interrégional

PRFB

Programme régional de la forêt et du bois

PRIC

Plan régional d'investissement dans les
compétences

SCoT

Schéma de cohérence territoriale

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion
des eaux

SRADDET

Schéma régional d'aménagement, de
développement durable et d'égalité des
territoires

SRDEII

Schéma régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

SRESRI

Schéma régional de développement
économique, d'innovation et

SRIF

Schéma directeur d'Ile-de-France

TER

Transport express régional

TVB

Trame verte et bleue

UBFC

Université de Bourgogne-Franche-Comté

VFCEA

Voie ferrée centre Europe atlantique

A large, stylized tree logo in light gray, composed of white outlines and filled with a light gray color. The tree has a central trunk and several branches with leaf-like shapes. It is positioned behind the title text.

DÉCLARATIONS

Introduction de Françoise Bévalot , animatrice du groupe de travail	33
Marie-Odile Coulet , au nom de la CGT	34
Françoise Bévalot , en tant qu'animatrice du groupe de travail	34
Alexandre Moine , en tant que membre du groupe de travail	35
Pascal Blain , au nom de la FNE BFC	35
Cédric Journeau , au nom de la FNAUT	35

Introduction de **Françoise Bévalot**, animatrice du groupe de travail

Madame la présidente,

Vous avez saisi le CESER lui demandant d'analyser les incidences des stratégies en œuvre à travers les schémas à l'étude ou en cours dans les régions voisines (précisant Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Île-de-France). Et de définir ainsi les dispositions et conditions opérationnelles qui peuvent permettre à la BFC de tirer profit des territoires limitrophes au profit de son développement **à l'horizon 2050**.

Nous portons aujourd'hui le Projet de réponse devant l'assemblée plénière.

Nous avons jugé opportun de travailler au-delà du strict libellé de la saisine sur deux points :

- Le périmètre de l'étude est élargi à la région Centre-Val de Loire pour une vision globale de la BFC replacée dans son environnement régional.
- Plus que "tirer profit des territoires limitrophes", il s'agit de :

- . favoriser une véritable cohérence en matière de développement des territoires contigus, dits de franges mais territoires également situés au cœur de la région, et possiblement impactés par des dispositifs extérieurs,
- . de s'interroger sur les effets que pourraient avoir les logiques d'aménagement contenues dans les SRADDET riverains de la Région Bourgogne-Franche-Comté, enjeux de développement mais aussi éventuels points de vigilance.

Documents de référence, les projets stratégiques des régions voisines, ont été placés en regard des axes et orientations du projet que vous porterez en juin devant l'Assemblée régionale.

L'état des lieux a permis :

- d'**Identifier** des impacts potentiels des SRADDET limitrophes sur les dynamiques BFC.
- d'**Extraire** des documents SRADDET des régions voisines, les éléments qui puissent orienter des actions en Bourgogne-Franche-Comté.
- de **Formaliser** les points d'attention spécifiques.

De cet état des lieux, différents enjeux de coopération ont été retenus :

- soit en lien direct avec les compétences exercées par la Région,
- soit des pratiques impliquant divers acteurs, pratiques identifiées comme possibles bases pour une stratégie régionale volontariste de coopération interrégionale,
- ou encore nécessitant une impulsion à la mise en réseau d'acteurs (intra et interrégionale).

Aurélien Martin-Garrat et Nadhem Ben Rhama rapporteurs de ce travail présenteront les points saillants de cet état des lieux et l'analyse qui en découle, notamment par spatialisation des enjeux.

Dans le respect du cadre de la saisine, l'analyse porte ainsi sur des points identifiés et extraits des documents stratégiques disponibles. Nous avons cependant jugé utile de relever l'absence dans ces documents, de la dimension interrégionale dans des domaines significatifs pour un développement à l'horizon 2050 : numérique, formation et dimension européenne.

L'approche est multithématique et multiéchelle, la méthode de travail associant la démarche transversale d'un groupe de pilotage restreint à la contribution de chacune des commissions consultées sur des points relevant de leurs thématiques respectives.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du chantier ouvert par la précédente mandature du CESER qui affirmait la coopération interrégionale comme partie intégrante de la stratégie de développement de la BFC, recommandait de l'inscrire dans la pratique politique des institutions qui la gouvernent, tout en faisant de la cohésion interne de la BFC une nécessité première; l'actualisation de ces conclusions ainsi mises à l'épreuve de la réalité 2019 est un des points de la discussion qui conclut ce travail.

Sans reprendre mon intervention précédente, je renouvelle mes remerciements à l'Insee et à la Dreal de nous avoir associés à leurs travaux sur l'analyse des territoires de franges de la BFC. Les résultats des études présentées nous ont été, et nous seront, particulièrement utiles.

Nous avons voulu ce rapport synthétique, l'objectif n'étant ni d'approfondir chacun des points retenus ni d'établir un catalogue des coopérations existantes, Réponse à la saisine, il résulte des informations extraites des documents stratégiques et n'anticipe pas sur l'avis que rendra en juin le CESER sur le SradDET BFC.

Résultat d'un travail collectif, cette étude reflète, tant dans la forme que dans le fond, la diversité du CESER. Je tiens à remercier les membres du groupe de travail et plus spécifiquement :

- Valérie Marcand, qui nous a accompagnés avec efficacité et patience,
- Alexandre Moine, qui nous a fait bénéficier de son expertise de géographe spécialiste d'intelligence territoriale et de sa capacité à partager sa rigueur,
- et naturellement Aurélien et Nadhem pour leur regard de jeunes adultes concernés par l'horizon 2050 et leur travail de rapporteurs.

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT

Nous apprécions le travail effectué par le groupe de travail pour réaliser cette saisine dans un délai contraint. Cette saisine révèle que chaque région, et certainement encore plus les petites régions, ont tout intérêt à travailler avec les régions voisines, d'une part, parce que la coopération apporte une plus-value, d'autre part, parce que les activités régionales ne s'arrêtent pas aux frontières des régions.

C'est pour cela que la nation "France" a été créée en 1789, avec l'objectif à l'époque de donner une unité à notre pays.

Nous déplorons que cette unité soit remise en cause, surtout depuis les dernières réformes territoriales, notamment la loi MAPTAM et la loi NOTRe, en créant des régions avec plus d'indépendance et en créant des métropoles. Cela entraîne nécessairement une concurrence entre régions, alors qu'il serait plus juste d'avoir une cohérence nationale sur l'ensemble des dossiers : formation professionnelle, emplois, investissements, stratégie de filières, transports, aménagements et infrastructures, etc.

En filigrane, le rapport de cette saisine révèle ce risque de concurrence et la nécessaire cohérence entre régions. Sous la réserve de ces remarques, la CGT approuvera le rapport présenté.

Déclarations relatives
**à l'amendement présenté
conjointement par Gilles Denosjean
et Caroline Debouvry et adopté**
consistant à remplacer :

Page 23

2/3 "Des actions à coordonner"

3^e paragraphe :

"Enfin, au-delà de cette organisation, il convient de considérer le bassin versant concerné qui permet de déployer des itinéraires fluvestres sur plusieurs rivières et canaux de Bourgogne-Franche-Comté, à partir du Rhône, sans pour autant revenir à la proposition d'une jonction Rhin/Rhône, qui n'est pas d'actualité dans les documents pris en compte."

Nous proposons que le paragraphe soit rédigé ainsi, en substitution de la rédaction proposée :

"Enfin, au-delà de cette organisation, il convient de considérer le bassin versant concerné qui permet de déployer des itinéraires fluviaux sur plusieurs rivières et canaux de Bourgogne-Franche-Comté, à partir du Rhône, en intégrant la perspective, à l'échelle 2050, d'une liaison Saône-Rhin et/ou Saône-Moselle."

Françoise Bévalot,

En tant qu'animatrice du groupe de travail, je tiens à rappeler :

- que le travail aujourd'hui présenté prend pour référence les documents **stratégiques**, démarche respectant le cadre défini par le libellé de la saisine ; les enjeux retenus découlent de l'analyse, d'éléments **identifiés et extraits des Sradet des régions voisines mis en regard du projet de Sradet disponible pour la BFC** (cf. cahier des charges),

- que nous avons veillé à ce qu'il n'y ait pas confusion avec l'élaboration de l'avis du CESER sur le Sradet BFC, **conformément au cahier des charges.**

Or, **l'amendement proposé conduit à déroger à ces deux définies et validées avant d'engager le travail.**

Le problème n'est pas le sujet par lui-même ; cet amendement pose un double problème :

- de temporalité : ce sujet relève de l'exercice à faire plus tard. C'est le cas de nombreux sujets de même pertinents **mais ne relevant pas du travail présenté aujourd'hui,**

- de dérogation au cadre défini et validé en amont, **dérogation à l'exigence de rigueur** qui s'impose pour produire un travail de qualité respectant en outre les délais impartis.

Alexandre Moine,

En tant que membre du groupe de travail, je souhaite rappeler que la réponse à la saisine a fait l'objet d'une feuille de route qui a été validée en Bureau du CESER. Celle-ci précise clairement que nous nous en tenons strictement aux informations contenues dans les documents qui sont soumis à notre analyse.

Ce que dit le CESER Grand Est : "*Le renforcement de la part du fret fluvial est fondamental, tant du point de vue économique qu'environnemental. Il est indispensable de réaffirmer la nécessité d'aboutir d'ici 2025 à un échéancier précis sur la mise en œuvre des grands projets structurants tel le corridor Nord Sud (Saône-Moselle et Saône-Rhin).*" (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, troisième contribution. Adoptée en plénière du 14 juin 2018). Nous en prenons acte, mais ces informations ne sont pas issues du SRADDET.

Or... nous travaillons sur la base du SRADDET... et ce qui se dit se résume en trois étapes :

- Diagnostic territorial du Grand Est : Synthèse de la stratégie du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires du Grand Est, il est mentionné "*L'absence de débouché fluvial à grand gabarit vers le sud constitue un obstacle au développement du fret fluvial.*" **Ce constat n'est donc pas repris dans les objectifs qui viennent ensuite ni dans aucune carte de synthèse...** (p. 24)

- Stratégie du Grand Est en 30 objectifs : Synthèse de la stratégie du Schéma régional d'aménagement, de

développement durable et d'égalité des territoires du Grand Est, carte de synthèse permettant d'illustrer les règles 8, 20 et 29, rubrique "Connecter les territoires en modernisant les infrastructures de transport et en développant l'intermodalité" (p. 13), **le réseau fluvial à grand gabarit ne concerne que le Rhin sans extension vers BFC.**

- Document de présentation "Transport et mobilité" daté du 05/12/2018 (p. 32), **la carte de synthèse présentée ne montre aucun enjeu vers BFC.**

Pascal Blain, au nom de la FNE BFC

Je me réjouis que la procédure d'amendement existe dans le règlement de notre assemblée, elle est l'outil nécessaire pour prolonger les débats en plénière lorsque tel ou tel conseiller estime que le travail préparatoire n'a pu permettre d'explorer tous les aspects d'un sujet. Mais ici le groupe de travail a rigoureusement collé au cadre pour produire des analyses pertinentes et répondre dans les délais contraints de sa mission.

Concernant l'importance du fluvial et de sa place incontournable dans l'écosystème multi modal des transports de marchandises (il nous faut peu à peu sortir du tout camion), la commission mobilités énergie que je préside a programmé une réunion spécifique dans les prochains mois et nous aurons alors l'occasion de partager de l'information sur la situation de l'axe Rhône-Saône où le potentiel est encore très loin d'être complètement valorisé mais aussi sur l'hypothèse de liaison inter bassins Saône-Rhin renvoyé au-delà de 2050 par le Conseil d'orientation des infrastructures, présidé par Philippe Duron, lorsqu'il a bien fallu organiser les priorités parmi la multitude des projets inscrits au Schéma national d'infrastructures de transport (SNIT) tant le coût de l'ensemble était éloigné des capacités financières mobilisables (évaluation proche de 245 milliards d'euros sur 25 ans). Le fruit de décennies de lobbying pour la création de nouvelles infrastructures au détriment de l'entretien et du développement de l'efficacité des réseaux existants... Le CESER reprend des éléments de son avis sur le contrat de canal de Bourgogne dans le rapport de développement fluvestre de l'Yonne 2018-2023 que notre assemblée validera ce jour. Je cite :

Concernant le développement durable, le CESER insiste sur le fait que : "La voie d'eau n'est pas un simple tuyau". Il s'agit d'un milieu vivant, fragile, susceptible d'être impacté négativement par les activités qui y sont pratiquées, comme par l'entretien des infrastructures et de leurs abords. Le CESER appelle à la vigilance sur cette question [...]. L'environnement est un élément essentiel de l'attractivité des voies d'eau. Les touristes qui les empruntent sont très sensibles à sa qualité."

Une liaison inter-bassin n'est pas juste un trait de plume sur une carte car la longueur du trait, même

modeste, ne permet nullement d'apprécier la nature et l'ampleur des impacts liés à l'aménagement d'une liaison à grand gabarit.

Parce que la vraie plus-value du CESER est de donner à voir ce qui fait consensus mais aussi les dissensus qui nous traversent, il ne me semble pas possible de valider à ce jour l'amendement qui nous est proposé.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

"La FNAUT s'étonne du retour du canal Rhin-Saône à travers cet amendement. Ce projet est un serpent de mer en Franche-Comté équivalent à Notre-Dame-des-Landes en Pays de Loire. En effet, celui-ci a fait l'objet d'un débat public fin des années 90 et d'une décision gouvernementale d'arrêt complet.

Alors que les liaisons ferroviaires Est-Ouest sont sous-utilisées et qu'une taxe "poids lourds" est juste évoquée, ce projet n'a aucun sens d'un point de vue logistique global, à l'heure où les routes de la soie sont en cours de développement sans cette liaison. La FNAUT votera contre".



Conseil économique, social et environnemental régional

• Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03

• Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09



www.ceser.bourgognefranche.comte.fr